Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 79 (1934)

Heft: 8

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse : 1 an fr. 12.—; 6 mois fr. 7.— 3 mois fr. 4.— **ABONNEMENT**

Pour l'Etranger :

Prix du Nº fr. 1.50

1 an fr. 15.—; 6 mois fr. 9.— 3 mois fr. 5.—

111x du 14 11. 1.50

DIRECTION ET RÉDACTION:
Major R. Masson, La Florelle, Chemin du Grey, Lausanne. Tél. 32.217.

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, VENTE:

Avenue de la Gare 23, Lausanne.

Compte de chèques post. II.5209

ANNONCES: Agence de publicité G. Amacker, Palud 3, Lausanne. H. Droz, succ.

La constitution organique du bataillon et son emploi en campagne.

Au nombre des importants problèmes que pose la réorganisation projetée de notre armée, figure celui de la constitution organique du bataillon d'infanterie. L'augmentation du nombre des fusils-mitrailleurs et des mitrailleuses lourdes, de même que l'affectation d'une compagnie d'engins (canons et mortiers) à l'état-major du bataillon, vont faire de ce corps de troupes un élément puissant, dont il importera de préciser sans trop tarder l'emploi en campagne.

En attendant que le nouveau projet du Département militaire fédéral soit rendu officiel, nous avons tenu à demander à l'un de nos distingués collaborateurs français, qui commanda pendant la dernière guerre successivement trois bataillons de type différent, de faire part à nos lecteurs de ses expériences, en précisant la relation qui ne cessa jamais d'exister entre l'organisation de ces corps de troupes et leur maniement tactique sur le champ de bataille,

(Réd.)